

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 mars 2012**

**2012 V. 18G** Vœu relatif à l'Hôpital Pitié Salpêtrière.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant, dans le cadre du projet d'aménagement global de la Gare d'Austerlitz et de son quartier, qu'une phase prévue en 2012 concerne les échanges fonciers entre l'APHP, la SEMAPA et la SNCF pour la réalisation d'un immeuble SNCF dit multifonctionnel, au plus près des voies ferrées et entraîne la démolition du bâtiment dit des ambulances ;

Considérant, suite au CICA 13e, tenu le 16 juin 2011, sur l'Hôpital Pitié Salpêtrière, que la Directrice générale de l'APHP n'a pas répondu à notre courrier du 20 juin 2011 sur le devenir des activités dont les bâtiments sont voués par le projet Austerlitz à la démolition : non seulement celui visé plus haut en 2012 mais aussi ceux concernés par l'échéance 2015 (HAD, Ecole des cadres) ou 2018 (Ecole des laboratoires) ;

Considérant que ces activités sont indispensables à la qualité des soins et au fonctionnement de l'Hôpital Pitié Salpêtrière et que les personnels concernés doivent avoir la garantie de leur poursuite dans l'enceinte de l'hôpital, dans les meilleures conditions ;

Considérant que l'amélioration du secteur Austerlitz ne doit pas être un prétexte pour réduire les activités de l'APHP sur le site ;

Considérant que l'absence de clarté pour les personnels hospitaliers, tant sur le programme du secteur Austerlitz et ses conséquences, que sur les intentions de la Direction de l'APHP, nourrit les craintes et les suspicions et ne permet pas de cerner les responsabilités des différents acteurs ;

Sur la proposition de Mme Emmanuelle BECKER, du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

**Emet le vœu :**

- que M. le Maire de Paris s'adresse à la Directrice générale de l'APHP pour que celle-ci apporte les réponses nécessaires,

- que M. le Maire de Paris demande l'organisation d'une réunion de concertation avec les représentants des personnels de l'hôpital, de la Gare et la participation de l'APHP, de la SNCF, de la SEMAPA et de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris.